

Edito

Les 15 premiers jours de cette nouvelle saison de pêche en première catégorie sont déjà révolus, et toute l'équipe de l'AAPPMA la Truite du Sichon espère que cette ouverture 2015 vous aura été favorable.

A l'heure d'internet et des réseaux sociaux en tout genre, les premières sorties de pêche entre amis ou en famille nous rappellent que le vrai lien social et amical s'enrichit au bord de l'eau, en partageant ensemble une bonne dose de nature et de plein air. Notre équipe prend donc ici le contre-pied de ces dernières technologies de la communication moderne, en vous proposant le premier numéro de ce petit bimensuel sans prétention. L'objectif est de vous tenir informé des actions de notre AAPPMA, mais également des dernières nouvelles de notre rivière : le Sichon. Parce que nous devons aussi vivre avec notre temps, vous trouverez également l'« Echo du Sichon » en téléchargement sur notre site internet (www.aappma-sichon.com).

Les membres de l'AAPPMA la Truite du Sichon vous souhaitent une bonne lecture, et surtout une bonne saison 2015 !

C'EST AU PROGRAMME

Vendredi 3 avril :

Lâché de 50kg de truites entre le Moulin Ribière et la confluence avec le Jolan, soit 5km de cours d'eau (5 truites/100m linéaire).

Dimanche matin 26 avril :

Travaux d'entretien du Sichon. RDV comme d'habitude à la cabane (sortie de Cusset direction Ferrière), à 8h.

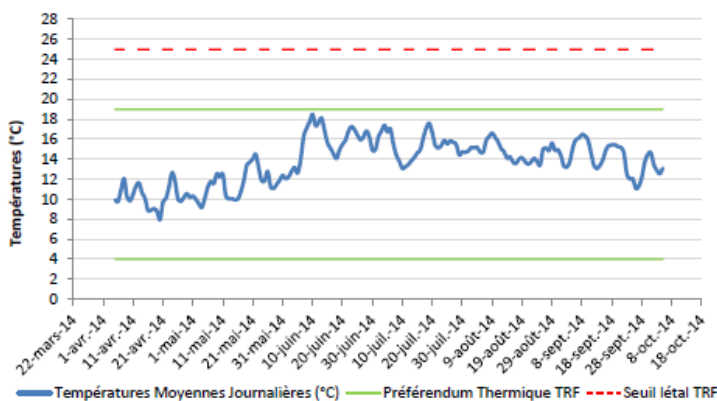
Qualité des eaux du Sichon : bilan 2008-2014

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (également appelée DCE) impose à tous les états membres d'évaluer et de suivre la qualité des cours d'eau de leur territoire. Le bassin versant du Sichon n'échappe pas à la règle et fait l'objet d'un suivi régulier de sa qualité physico-chimique. 3 points de mesure sont ainsi suivis sur le Sichon plusieurs fois par an pour analyser sur le long terme l'impact des politiques de gestion de l'eau, comme l'amélioration de l'assainissement individuel et collectif par exemple. Ses « stations de mesure » sont positionnées : 1. en amont du bassin versant au niveau de Lavoine, 2. Au niveau de Ferrières sur Sichon, et 3. Au niveau de Vichy juste avant la confluence avec l'Allier. Enfin 1 station est positionnée sur le Jolan, juste avant sa confluence avec le Sichon au niveau de la piscine de Cusset.

Ces 7 dernières années montrent une bonne qualité des eaux du Sichon, sur l'ensemble de son cours jusqu'à la confluence avec l'Allier. Les résultats sont plus nuancés sur le Jolan, qui présente une qualité physico-chimique perturbée depuis 2008. Les teneurs en nutriments (azote et phosphore) sont élevés et perturbent la qualité écologique de ce petit cours d'eau. Ceci s'explique essentiellement par une infiltration accidentelle des lixiviats du Centre d'Enfouissement Technique du Guègue. Une solution technique de récupération de ces lixiviats a été mise en œuvre en 2013, et devrait avoir un effet positif sur la qualité physico-chimique du Jolan dans les prochaines années.

Suivi thermique des eaux du Sichon

Deux stations de suivi thermique des eaux ont été mises en œuvre sur le Sichon en 2014. Ces stations de mesure en continu ont été installées par la fédération départementale de l'Allier et notre AAPPMA, dans le cadre du Réseau de Suivi Thermique des cours d'eau de l'Allier (RST03).



Les températures moyennes journalières varient de 7,9 à 18,5°C. La plage de préférendum thermique de la truite fario n'est donc pas dépassée en 2014. La température moyenne des 30 jours les plus chauds (juin) n'excède pas les 17,7°C, et reste donc également dans le préférendum de l'espèce. Le seuil légal de 25°C n'est jamais atteint en 2014. Le régime thermique du Sichon semble donc favorable au développement et au maintien d'une population de truite fario fonctionnelle.

Source : http://www.federation-peche-allier.fr/121_Etudes-et-publications.html

Règlementation 2015 : maille à 23cm

A partir de 2015, la taille légale de conservation de la truite fario est limitée par arrêté préfectoral à 23cm sur l'ensemble des lots de l'AAPPMA la Truite du Sichon, c'est-à-dire du Gué Chervais à la confluence avec l'Allier. L'objectif est de garantir au moins une reproduction à l'espèce.

Suppression du parcours « Sans Tuer »

Devant les difficultés pour faire respecter ce type de parcours, et face au faible engouement des pêcheurs pour le secteur jusqu'ici en « *no kill* », notre AAPPMA a décidé de ne pas reconduire le parcours « sans tuer » situé sur la commune de Cusset en 2015.

Bilan de la réciprocité 2014

Jean BUVAT, Président de la commission de réciprocité, dresse un bilan global plutôt positif des ventes de cartes durant l'année 2014. On note par exemple une progression de 1,28% des ventes de cartes interfédérales, mais également celles des cartes « femme » qui montrent une hausse de près de 12%. Cependant, les cartes « mineur » sont toujours moins nombreuses, confirmant la lente désaffection des plus jeunes pour notre sport.

En résumé, les derniers chiffres donnent :

Majeure	Dont inter	Mineure	Découverte Femme	Découverte	Journalière	Hebdo	EHGO
8.836	5.056	1.399	712	2451	2812	406	5.229
- 86	+ 64	- 89	+ 76	+ 108	+ 120	- 58	+ 51
- 0,96 %	+ 1,28 %	- 5,98 %	+ 11,95 %	+ 4,61 %	+ 4,46 %	- 12,5 %	+ 1 %

Jean BUVAT a également confirmé à l'assemblée des AAPPMA la bascule au « tout internet » pour les ventes de carte de pêche à partir du 1^{er} janvier 2016. Notre AAPPMA a toujours émis de nombreuses réserves concernant cette décision autoritaire de la fédération (*perte de détaillants, complication des contrôles, perte du lien social entre les pêcheurs et les dépositaires, impact à moyen terme sur le financement de nos AAPPMA, etc.*). Nous avons été entendus, mais jamais écoutés !

La Truite du Sichon amorce sa saison

L'AAPPMA La Truite du Sichon a tenu sa 62^e assemblée générale. Les membres du conseil d'administration ont exposé aux 52 pêcheurs présents, le bilan de la saison 2014, ainsi que les actions qui seront menées cette année.

Le président, Michel Gaillardin, a rappelé que 2014 a été marquée par l'augmentation globale des ventes de cartes de pêche, malgré une diminution toujours inquiétante des cartes « jeunes ».

Le rapport financier montre, comme les années précédentes, une gestion équilibrée des recettes et des dépenses. Cela permet à l'association de maintenir un niveau d'investissement important pour développer ce loisir sur le Sichon.

Outre les onze journées d'entretien du cours d'eau réalisées par les bénévoles



en 2014, 20 % du budget de l'association a également été alloué au soutien des populations de truites du Sichon.

Taille légale à 23 cm

Parmi les nouveautés 2015, les membres du bureau ont annoncé une modification importante de la réglementation : la taille légale de capture de la truite est désormais fixée, par arrêté préfectoral, à 23 cm. Cette mesure

n'était jusqu'à présent prévue qu'en règlement intérieur. L'objectif est de protéger le potentiel reproducteur des truites fario, dont la première reproduction intervient à une taille comprise entre 18 et 23 cm, selon les études réalisées sur le Sichon.

En parallèle, les lâchers de truites surdensitaires seront essentiellement réalisés en aval du Moulin de Ribière, sur les secteurs où les populations salmo-

nicoles sont les plus altérées.

Enfin, les bénévoles de l'AAPPMA poursuivront les projets d'entretien et de restauration des berges. Ils souhaitent notamment engager, cette année, des travaux de restauration des habitats piscicoles. Les projets sont donc nombreux et tous les bénévoles seront les bienvenus. ■

Internet : www.aappma-sichon.com

chon.com

Enfin, Jean BUVAT a présenté le prix des permis de pêche pour 2015. Toutes les cartes avec CPMA ont augmentées, sans réelle consultation des AAPPMA de notre département. Cette hausse des tarifs est très significative sur la carte interfédérale, qui augmente de 5€ (+5,56% en 1 an !). Elle ouvre cependant le droit de pêcher dans les départements de l'URNE. A noter que malgré ces augmentations parfois importantes, la « part AAPPMA » reste inchangée à 17,25€ par carte interfédérale.

Ombre Commun du Sichon : étude 2014

Depuis le milieu des années 2000, des captures d'ombre commun ont été recensés par les pêcheurs de l'AAPPMA sur le secteur aval du Sichon, en limite amont du secteur chenalisé de l'agglomération Vichyssoise. Des individus de taille variable semblent avoir été capturés. Des données plus anciennes de l'ONEMA (ex. CSP) de 1987 montrent également la présence de cette espèce au niveau de la station de suivi piscicole de l'Ardoisière.



Ombre commun (*Thymallus thymallus*)

Sur la base de ces informations et dans le cadre d'une étude sur le statut des populations d'ombre du département, la FDAAPPMA03 a effectuée en 2014 deux pêches scientifiques sur le Sichon. Malheureusement, aucun individu n'a été capturé lors de ces inventaires. La faible densité de la population, couplée à la difficulté de capturer cette espèce par des moyens conventionnels de pêche électrique, explique probablement cette absence de capture.

Pour rappel, la taille légale de conservation de l'ombre commun est fixée à 30cm, et sa pêche n'est autorisée que du 16 mai au 20 septembre 2015.

PLUS D'INFORMATIONS

www.aappma-sichon.com
contact@aappma-sichon.com

Abonnez-vous à la version électronique :

www.aappma-sichon.com/abonne.php

Extrait de *La Montagne*
 3 mars 2015



Papier recyclé